Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_091-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_091

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
30 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 24/09/2026 Date d'affichage : 24/09/2026
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 29
Représentés régulièrement convoqués : 3
Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.
Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Marie MABILLE,Arnaud DAUXERRE,Mélanie VAUCHEL,Aurélien BEHENGARAY,Carine BORIES,Basile BERNARD,Jérôme ROBERT,Michel PHILIPPE,Hervé ADEUX,Patricia RENAULT,Isabelle HERBERT,Annie JEANNE,Fabrice LEFRANCOIS,Eric DELSAU,Thierry GASNIER,Cécile GOMEZ,Claire DUBOIS,Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ,Anne VON THENEN,Marielle GUILLEMIN,Mathias MARMIEYSSE,Nassima HAMADI (GHAMDANE),Nicole BERCES,Antoine AMELINE DE CADEVILLE,Marie-Pierre DOUTRIAUX,Angélique SEMICHON,Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :
Mme Marion LECOQ pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,M Grégory DEREN pouvoir à M. Arnaud DAUXERRE,M. Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

Secrétaire de séance : M Fabrice LEFRANCOIS

19 - OBJET : CULTURE - DENOMINATION D'UNE SALLE MUNICIPALE - ECOLE DE MUSIQUE - ADOPTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT au nom du Conseil de la Municipalité

2026_091

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L, 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission concernée,

Considérant la volonté de la Ville de rendre hommage au compositeur Michel RATEAU, décédé à Bois-Guillaume en 2020,

Considérant le parcours artistique de Michel RATEAU, compositeur et professeur, lauréat du Premier Grand Prix de Rome de composition musicale en 1967,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_091-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_091

Considérant les liens entretenus par Michel RATEAU avec Bois-Guillaume et l'intérêt de faire connaître son œuvre et son parcours aux élèves et usagers de l'école de musique,

Considérant qu'il apparaît ainsi approprié d'associer son nom à une salle du bâtiment communal accueillant l'école de musique intercommunale Bois-Guillaume – Bihorel – Isneauville,

DÉCIDE d'attribuer le nom de « Salle Michel RATEAU » à la salle se trouvant au rez-de-chaussée du manoir presbytéral au sein du bâtiment communal accueillant l'école de musique intercommunale Bois-Guillaume – Bihorel – Isneauville.

Jonas HADDAD, absent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BOIS-GUILLAUME 76230

le Maire,

Théo PEREZ
Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr